



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°178/2023
du Conseil communautaire
Séance du 18 décembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 12 décembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 53
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAOU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Christian SUAOU, Christian BAUME à Michel CEGIELSKI, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Philippe BERTHOMIEU à Jennifer OBID, Jaques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean-Yves CHAPELET, Benoit TRICHOT à Julie MERCIER,

Absents/Excusés : Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Laurent OUILLOIN, Alain POMMIER, Vincent ROUSSELOT Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Elian PETITJEAN

OBJET : Budget primitif 2024 du Budget Annexe Transport

Le projet de Budget Primitif 2024, retracé suivant la nomenclature comptable M43, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 8 932 534 €, et en investissement à la somme de 215 650 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 8 932 534 € et comprennent les éléments ci-après :

- Les recettes liées aux transports de voyageurs pour 366 700 € (chapitre 70),
- Le Versement Transport pour un montant de 3 350 000 € (chapitre 73),
- La participation de la Région Occitanie pour 5 094 034 €, et le reversement de la part des attributions de compensations perçues sur le budget pour un montant de 121 800 €, soit un montant total du chapitre 74, arrêté à la somme de 5 215 834 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 215 650 € et comprennent l'emprunt nécessaire pour réaliser les travaux prévus pour 133 650 € (chapitre 16), les dotations aux amortissements pour 12 000 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement), ainsi qu'un autofinancement complémentaire de 70 000 €.

B. Les dépenses

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2024 s'élèvent à 8 932 534 € :

- 7 858 684 € pour les charges à caractère général ;
- 486 000 € au titre des charges de personnel ;
- 429 850 € pour les charges de gestion courantes, dont les crédits relatifs au fond de concours pour la mise en œuvre d'une mobilité douce (400 000 €),
- 74 000 € pour les charges financières
- 2 000 € pour les charges exceptionnelles.

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité des transports avec notamment 7 206 494 € versés au transporteur titulaire de la Délégation de Service Public.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 12 000 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement), ainsi qu'un autofinancement complémentaire de 70 000 €.

En dépenses d'investissement, le montant inscrit de 215 650 € correspond notamment aux opérations suivantes :

- 82 000 € de remboursement du capital des emprunts
- 50 000 € pour l'évolution du logiciel billettique
- 83 650 € pour la normalisation des arrêts scolaires, achat de terrain en lien avec le covoiturage et l'achat de matériel informatique

L'ensemble des propositions du BP 2024 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M43,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 11 décembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe Transport, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 8 932 534 €, et en section d'investissement à hauteur de 215 650 €.

Autorise Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18/12/2023

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **26 DEC. 2023**



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°178.2023 du 18 décembre 2023, page 3

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023



ID : 030-200034692-20231218-DEL178_2023-DE

